Département
PAS-DE-CALAIS
Canton
BOULOGNE NORD OUEST
Commune
WIMEREUX

Arrêté n°2026_356
Feuillet n°171

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

ST/PR/ME
Le Maire de la Ville de WIMEREUX,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1 et L 223-2 et suivants,

VU, le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L 511-1,

VU, le Code Pénal,

VU, le Code de la Route

VU, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

VU, l'arrêté municipal n° 2026_030 en date du 09 juin 2026 règlementant la police et la sécurité de la plage, de la digue-promenade de la commune de Wimereux,

CONSIDERANT, la Tournée des plages de l'association Prévention Routière avec la C.A.B.et le stationnement d'un de leur véhicule sur la digue-promenade de Wimereux, sur l'Agora, le 20 juillet 2026,

CONSIDERANT, qu'il convient de réglementer le stationnement et la circulation des véhicules et de prendre des mesures afin de faciliter le parfait déroulement de cette animation et prévenir les accidents,

A R R E T E

Article 1er : La circulation et le stationnement d'un véhicule de l'association Prévention Routière et l'installation de matériels nécessaires à cette animation seront autorisés :

- *sur la digue-promenade,*
- *le 20 juillet 2026 de 10 h 30 à 20 h 00.*

Article 2 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur. Selon les articles R 417-10, R 417-12, R 325-1 à 13, R 325-32, R 417-9 à 13 du code de la route et R 610-5 du Code Pénal, les véhicules des contrevenants pourront, le cas échéant, être mis en fourrière.

Article 3 : Monsieur le Maire de Wimereux certifie que le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publié dans le registre réglementaire de la Commune et transmis aux intéressés.

.../...

<u>Article 4</u> : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Central de Police Nationale de Boulogne sur mer et MM. les gardiens de Police municipale de Wimereux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché selon les formes habituelles.

WIMEREUX,

VU, le D.G.S.

Signé électroniquement par : Guy BOUTLEUX
Date de signature : 13/07/2026
Qualité : 1er adjoint de la ville de WIMEREUX par délégation de Maire